

Factsheet - France

Contrat d'assurance vie en Unités de Compte ProFolio

Généralités

Type de contrat	Contrat d'assurance Vie en Unités de compte (dont les supports sont des Parts de Fonds Externes, Internes Collectifs et / ou Dédiés et/ou d'Assurance Spécialisés), ayant pour objet la constitution d'un capital payable en cas de vie et/ou de décès du ou des assuré(s) conformément aux Conditions Particulières du contrat.
Prestations	→ Prestation en cas de vie : valeur de rachat du contrat. → Prestation en cas de décès : valeur de rachat du contrat (prestation de base) avec la possibilité de souscrire une couverture décès complémentaire : la prestation en cas de décès sera augmentée d'un capital décès dont le montant varie en fonction de l'option choisie.
Garanties décès optionnelles	• Option 1 - Total des primes versées: la prestation prévue en cas de décès est au minimum égale au total des primes versées sous déduction des frais d'entrée et des éventuelles taxes prélevées. • Option 2 - Pourcentage de la valeur du contrat: La prestation minimale prévue en cas de décès est égale à la valeur du contrat, multipliée par un pourcentage supérieur à 100% et inférieur à 130%. Les frais liés à la couverture de risque sont calculés en fonction du nombre d'assurés, de l'âge de celui-ci (ceux-ci) et du montant de la garantie. Ils sont prélevés une fois par mois.
Types de fonds accessibles dans le contrat	• Fonds Externes: sélection de fonds d'investissements de gestionnaires renommés. • Fonds Internes Collectifs: fonds internes d'assurance définis selon des profils de risque clairement exposés. • Fonds Interne Dédié: fonds personnalisé, créé et adapté aux souhaits du souscripteur. • Fonds d'Assurance Spécialisés: fonds personnalisé dans lequel chaque actif est choisi directement par le souscripteur.
Frais de Gestion Financière	Gestionnaire du Fonds: selon le cas, la gestion du fonds peut être assurée par la Compagnie ou par un gestionnaire d'actifs, dûment mandaté à cet effet, enregistré dans un pays de l'U.E., en Suisse ou en Principauté de Monaco. Dépositaire du Fonds: banque située dans un pays de l'Espace Economique Européen ou, moyennant le respect de certaines conditions réglementaires, en Suisse ou en Principauté de Monaco.
Durée	A vie entière ou pour une durée déterminée prorogeable sur demande écrite adressée à la Compagnie.
Frais d'entrée	Max 5,00%

Frais de Gestion Administrative	Max. 1,20% par an, prélevés mensuellement en Unités ou Parts de fonds. Des frais administratifs de base annuels relatifs au suivi administratif et à la vérification de la conformité du contrat d'assurance sont prélevés. Ils sont de 150 EUR à 500 EUR en fonction de la valeur du Contrat au 31 décembre de l'année précédente. Ces frais varient proportionnellement au dernier indice des prix à la consommation harmonisé luxembourgeois (IPCH) publié par l'institut national de la statistique et des études économiques (STATEC).
Prime	Paiement de la prime: par virement bancaire. Le montant de la prime minimale par contrat s'élève à 250.000 EUR. Versements libres ultérieurs possibles avec un minimum de 12.500 EUR.
Souscripteur(s)	Max. 2 souscripteurs
Assuré(s)	Max. 2 assurés
Arbitrage	• Entre les supports: un arbitrage gratuit par année civile. Tout arbitrage supplémentaire : 0,5% de la valeur en Euros des Unités de compte désinvesties dans la limite de 250 Euros. • Création d'un nouveau Fonds Dédié / Fonds d'Assurance Spécialisé: 750 Euros. • Modification de la répartition des Primes: une modification gratuite par année civile. Tout changement supplémentaire : 0,5% de la valeur en Euros des Unités désinvesties avec un maximum de deux cent cinquante (250) Euros.
Bénéficiaires	Grande flexibilité dans la désignation des bénéficiaires, dans la limite des dispositions législatives et réglementaires du pays de résidence du souscripteur.
Rachat	Frais de rachat: Un rachat partiel gratuit par année civile. Rachat supplémentaire: 0,5% de la valeur en Euros des Unités de compte désinvesties, plafonné à 250 Euros (frais supplémentaires possibles en cas de rachat impliquant le désinvestissement d'actifs à liquidité réduite). Cependant, des frais liés aux fonds désinvestis peuvent être applicables. (Cf. Conditions Spécifiques aux Fonds internes ou Prospectus / KID des Fonds externes).
Fiscalité du contrat d'assurance vie	Voir Taxsheet ProFolio FR

Disclaimer

Baloise Vie Luxembourg S.A. ne garantit ni la préservation du capital ni son rendement. La valeur des contrats liés à des fonds d'investissement peut varier à la hausse comme à la baisse en fonction de l'évolution sur les marchés financiers des actifs sous-jacents composant les fonds auxquels est lié le contrat.

Le contenu de cette factsheet a un caractère indicatif. Baloise Vie Luxembourg S.A. n'offre aucune garantie, expresse ou implicite, quant à l'exhaustivité, la précision, l'intégralité ou encore l'adéquation des données, informations qui y sont indiquées